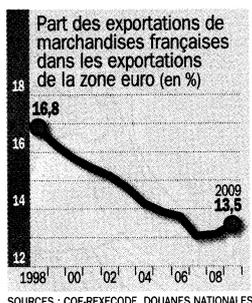


PIERRE CAHUC

PROFESSEUR À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

La France améliore légèrement sa compétitivité. Heureuse surprise : en 2009, la France a vu sa part de marché dans les exportations de la zone euro progresser de 0,3 point, à 13,5%, selon COE-Rexecode, et c'est la première augmentation depuis 1998 – à cette date, sa part s'élevait encore à 16,8%. Certes, cette petite amélioration est surtout due à des raisons conjoncturelles. Sur les neuf premiers mois, les exportations ont ainsi reculé de « seulement » 17,5%, contre 19,1% dans la zone euro. COE-Rexecode souligne notamment que les points forts français sont concentrés dans les secteurs qui ont le plus résisté à la crise, comme les produits pharmaceutiques, les machines électriques ou les matériels



SOURCES : COE-REXECODE, DOUANES NATIONALES

de transport. Mais cet institut, proche du patronat, veut aussi voir les effets des politiques mises en place ces dernières années (pôles de compétitivité, renforcement d'Oséo et du crédit d'impôt recherche), et la fin du « choc négatif » lié à l'instauration des 35 heures. COE-Rexecode se félicite enfin des initiatives prises récemment par le gouvernement (suppression de la taxe professionnelle, grand emprunt, Etats généraux de l'industrie) pour restaurer la compétitivité française, encore très dégradée, notamment par rapport à l'Allemagne. **D. B.**

Le crédit immobilier repart. Autre bonne surprise : 82,3 milliards d'euros de prêts habitat ont été accordés sur les douze derniers mois à fin octobre, soit 0,6% de plus qu'à fin septembre, selon la Banque de France. Rien qu'en octobre, la société de conseil Seeds Finance estime que 8,6 milliards de crédits ont été attribués, soit 60% de plus qu'en janvier. Les comportements de précaution des ménages se sont atténués ; les banques ont cessé de durcir leurs conditions de crédit. Du coup, la production de prêts pourrait s'élever à 86 milliards d'euros en 2009, et approcher les 100 milliards en 2010. Mais elle reste encore loin du record de novembre 2006 (156 milliards).

Le taux de chômage se stabilise. Après l'augmentation amorcée au deuxième trimestre 2008, le taux de chômage au sens du BIT du troisième trimestre 2009 s'est stabilisé à 9,1%, le niveau atteint début 2006. L'Insee note qu'après avoir progressé depuis la mi-2008 le nombre de personnes au chômage partiel a diminué au troisième trimestre 2009, pour s'établir à 143000.

Les seniors à l'honneur sur le marché de l'emploi

Effet des mesures gouvernementales, le taux d'emploi des 55-64 ans est en progression depuis un an. La France est certes loin des objectifs du traité de Lisbonne mais sur la bonne voie.

Bonne nouvelle : l'activité des seniors résiste à la crise ! Le taux d'emploi des 55-64 ans a progressé depuis le début de l'année, pour atteindre 39,1% au deuxième trimestre 2009, contre 37,9% un an auparavant. Certes, l'avancée n'est pas énorme, mais elle se révèle inhabituelle au regard des expériences passées. En effet, depuis le premier choc pétrolier de 1973, les gouvernements de droite comme de gauche ont

toujours, en période de récession, incité les seniors à quitter leur travail pour « laisser la place aux jeunes ». **Le taux d'emploi des seniors en France est ainsi passé de 55% en 1970 à 33,9%, son point le plus bas, en pleine récession en 1993.** Cela a coûté cher, car l'Etat a longtemps financé les préretraites. Surtout, le système des vases communicants n'a jamais fonctionné. Un senior qui s'en va n'ouvre pas la porte à un jeune. C'est même tout l'inverse : dans les pays où le taux d'emploi des seniors est faible, celui des jeunes l'est également.

Heureusement, cette politique économique a pris fin. Le gouvernement a certes cédé à la tentation de favoriser les départs des plus de 55 ans en instaurant la rupture à l'amiable, dite « rupture conventionnelle », mais aucun chiffre ne permet encore de dire si elle concerne davantage les seniors que les autres. Hormis cette exception, la volonté de garder les plus âgés dans

l'emploi semble désormais réelle. Elle se traduit concrètement par quatre mesures.

D'abord, le cumul emploi-retraite pour les personnes de moins de 65 ans a été généralisé depuis le 1^{er} janvier 2009. Ensuite, la « surcote » a été augmentée progressivement jusqu'à 5% de la pension. Après avoir cotisé le nombre d'années requis pour atteindre une retraite à taux plein, celui qui travaille un an de plus peut augmenter sa pension de 5%.

En outre, la mise à la retraite d'office d'un salarié de plus de 65 ans par l'employeur ne sera plus autorisée à partir du 1^{er} janvier 2010. Cela ne sera possible qu'à l'âge de 70 ans. Enfin, chaque entreprise devra élaborer un accord avec les syndicats ou, à défaut, un plan d'action pour l'emploi des seniors d'ici au 1^{er} janvier, sous peine

d'une pénalité équivalant à 1% de sa masse salariale. L'impact des trois premières mesures est sans doute significatif. **La quatrième, plus symbolique, ressemble davantage à une opération de communication qu'à une réelle mesure pour l'emploi.**

Pourtant, la France devra faire nettement plus si elle veut se rapprocher du taux d'emploi moyen des seniors en Europe (45,6%), et atteindre l'objectif de 50% en 2010, fixé par les accords de Lisbonne. Il n'y a aucune chance d'y parvenir si le système actuel de retraite, avec un âge légal de départ à 60 ans, n'est pas profondément transformé. ■



SOURCE : MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour que les plus de 55 ans soient maintenus dans leur travail. C'est une première en France en période de récession !